



Commission canadienne
des grains Canadian Grain
Commission

État des résultats prospectif (non audité) 2015-2016

Commission canadienne des grains
**ÉTATS PROSPECTIFS DES RÉSULTATS
D'EXPLOITATION (non vérifiés) - 2015-2016**

(en dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

						2015-2016	2014-2015
	Assurance de la qualité	Assurance de la quantité	Recherches sur la qualité des grains	Protection des producteurs	Services internes	Total	Total
Frais de service	30,665,359	1,752,902	2,207,576	3,563,722	16,872,785	55,062,344	71,583,866
Crédits	0	0	5,230,177	0	245,000	5,475,177	9,252,440
Revenus totaux	30,665,359	1,752,902	7,437,753	3,563,722	17,117,785	60,537,521	80,836,306
Salaires	21,376,567	1,215,502	5,157,508	2,471,167	11,869,864	42,090,608	39,109,023
Déplacements pour affaires	1,034,926	59,159	251,017	120,272	577,709	2,043,083	1,897,680
Loyer	2,829,107	161,718	686,188	328,780	1,579,242	5,585,035	5,187,558
Amortissement	874,117	0	1,132,490	62,808	1,180,130	3,249,545	2,841,699
Autres coûts d'exploitation	3,383,816	193,427	820,730	393,244	1,888,888	6,680,105	6,204,694
Dépenses totales	29,498,533	1,629,806	8,047,933	3,376,271	17,095,833	59,648,376	55,240,654
Excédent net	1,166,826	123,096	(610,180)	187,451	21,952	889,145	25,595,652

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Commission canadienne des grains

Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non audité)

1. Mandat et objectifs

La Commission canadienne des grains a été créée en 1912. Elle est l'organisme fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada* (LGC).

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la Commission canadienne des grains a pour mandat de « fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ».

La vision de la Commission canadienne des grains est d'être un « fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». La Commission canadienne des grains rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

En vue de réaliser son mandat, la Commission canadienne des grains s'efforce d'atteindre le résultat stratégique suivant : Les grains du Canada sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs de grains canadiens sont dûment rémunérés pour les livraisons de grains aux entreprises céréalières agréées.

L'architecture d'alignement des programmes de la Commission canadienne des grains comporte cinq programmes, chacun d'eux contribuant au résultat stratégique de l'organisme :

- Programme d'assurance de la qualité
- Programme d'assurance de la quantité
- Programme de recherches sur la qualité des grains
- Programme de protection des producteurs
- Services internes

Conformément à la politique du gouvernement sur l'autoassurance, la CCG ne détient pas de police d'assurance. La CCG n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2014-2015 sont fondés sur les résultats réels en date du 30 novembre 2014 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions des résultats prévus ont été faites pour l'exercice 2015-2016.

Commission canadienne des grains

Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non audité)

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- L'exercice 2015-2016 est le premier exercice complet de la CCG transformée par suite des modifications à la Loi sur les grains du Canada (LGC). L'exercice 2014-2015 comprend des revenus liés à la transformation de la CCG. L'exercice 2015-2016 reflète des revenus et des charges s'appuyant sur la structure de financement durable exposée dans le plan d'activités de la CCG. Les services que fournira l'organisme au cours de l'exercice 2015-2016 seront essentiellement les mêmes que ceux de l'exercice 2014-2015.
- Les droits de service ont été établis selon un volume de grain annuel moyen de 23,3 millions de tonnes fondé sur une moyenne historique quinquennale.
- Les prévisions des revenus tirés des droits perçus pour l'exercice 2015-2016 sont fondées sur le volume de grain annuel moyen. Les revenus tirés des droits perçus pour l'exercice 2014-2015 reflètent le volume de grain manutentionné de la récolte de 2014 et du report de la récolte record de 2013. En date du 30 novembre 2014, le volume de grain prévu pour l'exercice 2014-2015 est de 35,3 millions de tonnes.
- La CCG est en train d'évaluer ses besoins en matière de renouvellement de l'infrastructure afin d'assurer la viabilité de l'organisme. Cela comprend l'évaluation de divers bureaux de la CCG aux silos terminaux ainsi que la modernisation du Laboratoire de recherches sur les grains.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 30 novembre 2014.

3. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2014-2015 et pour 2015-2016, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de l'état des résultats prospectif, la CCG a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Voici certains facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique :

- En ce qui concerne le volume de grain, la conjoncture économique peut avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des comptes débiteurs.
- Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

Commission canadienne des grains

Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non audité)

- Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations (installations et matériel) ainsi que le moment des améliorations locatives peuvent influencer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, la CCG ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

4. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a. Incertitude relative à la mesure

La préparation de l'état des résultats prospectif conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés.

Les principaux éléments de l'état des résultats prospectif qui sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure comprennent les salaires à payer relatifs à des conventions collectives en cours de négociation, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le volume annuel de grain qui peut varier jusqu'à 20 % d'une année à l'autre, ce qui entraîne un financement variable en fonction des revenus tirés des droits, et les obligations à l'égard des congés annuels ainsi que des indemnités de cessation d'emploi et de départ des employés. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les estimations de la direction font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements doivent être apportés, ces derniers sont comptabilisés dans le l'état des résultats prospectif de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

b. Revenus

Les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent :

- ◆ Les revenus provenant des frais réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Commission canadienne des grains

Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non audité)

- ◆ Les revenus qui ont été reçus mais pour lesquels la CGC a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future sont présentés à titre de revenus reportés. Ces revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus reportés sont touchés essentiellement sous forme de droits exigés pour les licences qui sont habituellement octroyées pour une période de 12 mois.
- ◆ Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

c. Charges

Les charges sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ◆ Les charges associées aux activités de la CCG sont consignées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus, y compris les services offerts sans frais pour l'indemnisation des travailleurs accidentés, qui sont comptabilisés à titre de charges à leur coût estimatif.
- ◆ Les indemnités de vacance et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ◆ Les charges incluent des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur des actifs. Cela comprend des provisions pour les créances douteuses des comptes débiteurs, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable des répercussions peut être établie.
- ◆ Les charges comprennent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire et étalé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

d. Avantages sociaux futurs

- ◆ Les employés accumulent des indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service, comme il est stipulé dans leurs conventions collectives. Ces indemnités sont actuellement capitalisées au moyen d'une charge à payer mensuelle sur les salaires fondée sur le calcul de l'obligation réelle au titre des indemnités de cessation d'emploi envers chaque employé.
- ◆ Les employés de la CCG sont protégés en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*. La participation du gouvernement du Canada au coût du régime de retraite est comprise dans le montant imputé au fonds renouvelable à titre d'avantages sociaux. Les prestations de retraite sont versées à même le Compte de pension de retraite de la fonction publique et le Compte de prestations de retraite supplémentaires.

Commission canadienne des grains

Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non audité)

- ♦ La législation actuelle n'oblige pas la CCG à verser de cotisations pour toute insuffisance actuarielle du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

e. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût est de 10 000 \$ ou plus sont capitalisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée vie utile estimative, à compter du mois suivant l'acquisition, comme suit :

Matériel scientifique	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel opérationnel	10 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	5 ans (durée du bail)

5. Affectation de crédits parlementaires

La CCG tire son financement d'une combinaison de crédits parlementaires réguliers, de l'autorisation de dépenser les recettes tirées des frais imposés, de l'excédent accumulé au cours des exercices précédents et d'une marge de crédit renouvelable de 2 millions \$. La CCG n'a pas emprunté de sa marge de crédit depuis 2003-2004.

Les crédits parlementaires réguliers reçus pour les dépenses liées au Programme de recherches sur la qualité des grains et à l'audit interne ont été consignés comme produits du fonds renouvelable. Les opérations touchant les crédits parlementaires sont comptabilisées selon les principes de financement du gouvernement. L'état des résultats prospectif est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Par conséquent, les postes consignés dans l'état des résultats prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux correspondant aux crédits parlementaires.

Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés au cours d'exercices précédents ou pendant l'exercice en cours, ou qui le seront au cours d'exercices futurs. Par conséquent, les coûts de fonctionnement nets de la CCG pour l'exercice calculés selon le financement public diffèrent des résultats de fonctionnement calculés selon la comptabilité d'exercice. Un rapprochement de ces écarts est présenté dans les tableaux qui suivent.

Commission canadienne des grains

Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non audité)

a) Rapprochement entre le total des charges et des autorisations demandées

	Prévisions 2016	Estimations 2015
	(en milliers de dollars)	
Total des charges (méthode de comptabilité d'exercice)	59 648	55 241
Soustraire :		
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 250	2 842
Augmentation des avantages sociaux futurs		155
Autres (charges payées d'avance, produit reporté, etc.)		(896)
	3 250	2 101
Ajouter :		
Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	4 251	4 900
Avantages sociaux futurs		2 331
Indemnités de cessation d'emploi		745
Autres (coûts de fonctionnement lié au RE)		110
	4 251	8 086
Total des charges (méthode de la comptabilité de trésorerie)	60 649	61 226
Autres rajustements	(112)	(107)
Excédent prévu du fonds renouvelable		21 168
Total des autorisations	60 537	82 287

Commission canadienne des grains

Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non audité)

b) Autorisations demandées

	Prévisions 2016	Estimations 2015
	(en milliers de dollars)	
Autorisations		
Dépenses de programme - crédit 30	4 884	8 362
Contributions prévues par la loi		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	591	900
Recettes versées au crédit	55 062	67 178
Accès à l'excédent du fonds renouvelable	-	7 947
	55 653	76 025
Total des autorisations reçues	60 537	84 387
Fonds inutilisés		(2 090)
Affectation bloquée		(10)
Autorisations totales disponibles	60 537	82 287

Les autorisations visant les exercices se terminant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016 comprennent les montants présentés dans le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) devant être présentés dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), et les montants estimés devant être affectés au terme de l'exercice des crédits centraux et d'autres autorisations du Conseil du Trésor.